



Pas de visite de reprise

Par **Nevada06**, le **13/07/2019** à **23:21**

Bonjour,

En 2014, j'ai eu un arrêt de travail de 2 mois 1/2. J'ai toujours eu le statut de salarié avec obligation d'emploi (une RQTH en 2000 pour 5 ans que je n'ai pas renouvelée car une rente AT 17 % avec).

Je n'ai jamais eu de visite de reprise suite à cet arrêt. J'ai repris mon poste à l'issue de cet arrêt.

En aout 2015 m'a été diagnostiqué un mélanome. Je me suis faite suivre en posant des CP et des RTT. (Qui n'a donc rien à voir avec le handicap et pour lequel je n'ai pas eu d'arrêt maladie, mais dont j'aurais bien parlé avec le médecin du travail si il y avait eu visite de reprise en 2014).

Depuis le 22/06/2017, je suis en arrêt par rapport à l'aggravation de mon handicap à tel point que le médecin conseil m'a déclarée en invalidité 2 à compté du 1/8/2019.

Tout cela est bien en rapport avec la continuité de mon handicap.

J'ai informé mon employeur par mail, le 3 juillet 2019 de cette situation, lui précisant que je me tenais à sa disposition pour la visite médicale de reprise qu'il voudrait bien organiser.

48 heures plus tard, par mail, il me demandait de lui fournir mon numéro de téléphone, ce que je faisais dans la journée. (Qu'il a par ailleurs dans mon dossier DRH).

à ce jour, 10 jours après mon mail, je n'ai aucun retour écrit, par d'appel de sa part. Rien.

Dois-je relancer l'employeur, attendre et ne pas me présenter le 1er aout à mon poste (sachant que le médecin conseil, m'a préciser qu'il ne me voyait pas retravailler.

Il existe un accord "travailleur handicapé" que mon entreprise à mis en place mais qui n'est absolument pas suivi de fait, puisque s'il y avait eu un suivi médical me concernant, l'invalidité aurait peut être pu être évitée.

merci de vos conseils.

cordialement.